

Rapport du Président

Commission permanente
lundi 13 novembre 2023
N° CP-2023-9-12-1
N° applicatif 7418

12^{ème} Commission
Commission Centre Alsace et de l'équité territoriale

Direction
Direction appui et pilotage 2

Service consulté

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT EN FAVEUR DE L'EHPAD " RESIDENCE DE LA WEISS " À AMMERSCHWIHR AU TITRE DE SES TRAVAUX D'EXTENSION ET DE RESTRUCTURATION

Résumé : Le présent rapport a pour objectif d'attribuer une subvention d'investissement d'un montant de 2 541 000 € à l'EHPAD d'AMMERSCHWIHR pour les travaux d'extension et de restructuration de l'EHPAD « Résidence de la Weiss » sur le site d'AMMERSCHWIHR, de valider la convention correspondante et d'autoriser le Président à la signer.

Cette subvention s'inscrit dans le cadre du dispositif de subvention d'investissement aux EHPAD voté en date du 19 juin 2020 dans le but d'atténuer l'impact financier des projets architecturaux sur le prix de journée payé par les résidents.

La Collectivité européenne d'Alsace porte une politique volontariste de soutien financier aux établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) au travers d'un dispositif facultatif d'aide à l'investissement.

En date du 19 juin 2020, le Département du Haut-Rhin, s'alignant ainsi avec les critères d'octroi des subventions en vigueur dans le Bas-Rhin, a adopté les conditions suivantes pour les travaux de construction neuve ou de réhabilitation/restructuration :

- Un taux de participation de 30%
 - Un plafond subventionnable de 70 000€ HT/ place
 - Un plancher subventionnable de 15 000€ HT/ place
- Portant ainsi le montant maximal de subvention à 21 000€ / place.

Le projet est à l'étude depuis plusieurs années et prévoit :

- le regroupement de l'ensemble des résidents des deux établissements de KAYSERSBERG et d'AMMERSCHWIHR sur le site d'AMMERSCHWIHR,
- la diminution de la capacité de 53 places pour ramener le nombre de places d'hébergement permanent de 162 à 121 (dont 2 unités de vie protégées de 14 lits) et la suppression de l'Accueil de jour de 12 places (transféré au CDRS à Colmar).

Les travaux vont consister en la construction de deux nouvelles ailes sur 4 niveaux qui comprendront 111 chambres soit les 28 chambres des deux unités de vie protégées ainsi que 83 chambres d'hébergement permanent en chambre individuelle, le Pôle d'activités et de soins adaptés (PASA) et la création de locaux du personnel, d'une cuisine et d'une blanchisserie.

Il s'agira également d'une restructuration d'un bâtiment existant sur 4 niveaux (Sous-sol, RDC, Etage1, Etage 2 sous toiture) qui comprendra 10 chambres individuelles d'hébergement permanent avec l'installation de salles de bain dans les chambres doubles devenues simples et d'une chambre destinée aux familles.

Ces aménagements offriront un cadre de vie amélioré et plus fonctionnel aux résidents de l'EHPAD, ainsi que de meilleures conditions de travail pour les professionnels.

Le coût de l'ensemble de ces travaux est estimé à 23,26 M€ TTC.

Le plan de financement du projet comporte une aide à l'investissement de 3 400 000 € de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie, dont l'attribution a été notifiée par la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé du Grand-Est.

Dans le cadre de la politique de soutien à l'investissement des EHPAD, l'établissement est éligible à une subvention d'aide à l'investissement de la part de la Collectivité d'un montant de 2 541 000 €, correspondant à 21 000 € par place.

L'EHPAD « Résidence de la Weiss » financera quant à lui le projet à hauteur de 5 321 355 € et aura recours à 2 prêts (2 160 000 € pour la restructuration et 9 840 000€ pour l'extension) pour lesquels la Collectivité a octroyé une garantie d'emprunt en date du 13 mars 2023.

Aussi, il est proposé d'attribuer à l'EHPAD d'AMMERSCHWIHR une subvention d'investissement d'un montant 2 541 000 €, ainsi que d'autoriser la signature de la convention de versement correspondante annexée au présent rapport, permettant ainsi de conclure le plan de financement de l'opération et d'éviter une incidence sur le prix de journée à la charge des résidents qu'induit le recours à un emprunt.

La subvention fera l'objet de plusieurs versements sur présentation de justificatifs selon l'avancement des travaux, conformément aux termes de la convention.

La Commission Centre Alsace et de l'équité territoriale dans sa séance du 23 octobre 2023 a émis un avis favorable sur ce rapport.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'attribuer à l'EHPAD d'AMMERSCHWIHR une subvention d'investissement d'un montant 2 541 000 € pour la réalisation de travaux d'extension et de restructuration de l'EHPAD « Résidence de la Weiss » à AMMERSCHWIHR ;
- D'approuver la convention y afférente à conclure avec l'EHPAD d'AMMERSCHWIHR, telle qu'annexée au présent rapport et m'autoriser à la signer ;
- D'acter que les crédits seront prélevés sur l'imputation budgétaire suivante, sous réserve du vote annuel des crédits :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	Natures analytiques	Montant
P101	P101O013	P101E01	T01	(3249) 204-2324-4238	2 541 000 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.